



AVIS PUBLIC D'AVIS ÉCRIT DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **11 janvier 2021, à 19h30**, une séance à huis clos par visioconférence au cours de laquelle il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1.	Numéro de cadastre :	5 095 893 du Cadastre du Québec
2020-90097	Numéro d'immeuble :	251, Chemin du Belvédère, Sutton
	Nature et effet de la demande :	Autoriser la marge avant du bâtiment principal à 7,90 mètres plutôt que le minimum requis de 10 mètres et une marge arrière à 5,56 mètres plutôt que 10 mètres tel qu'exigé à la grille de spécifications H-09 du <i>Règlement de zonage numéro 115-2</i>

Une consultation écrite sur ladite demande de dérogation mineure se tiendra comme suit :

Date limite de réception des avis écrits : 6 janvier 2021

Malgré que les bureaux soient fermés, les citoyens peuvent déposer leurs avis dans la boîte de dépôt ou par la poste et tous les commentaires seront considérés au retour du congé du temps fêtes.

La demande écrite doit être transmise à la Ville, par la poste ou déposée dans la boîte de dépôt de la Ville, et adressée à :

Jonathan Fortin, greffier
Consultation écrite, dérogation mineure 2020-90097
11, rue Principal Sud Sutton (Québec) J0E 2K0

ou par courriel à l'adresse ville@sutton.ca et ayant comme objet « *Consultation écrite, dérogation mineure 2020-90097* ».

Toutes questions, commentaires, approbations ou oppositions relatifs à la demande de dérogation mineure peuvent être adressés par écrit aux mêmes adresses par toute personne intéressée. Il est possible de consulter le document explicatif sur la page web



suivante : <https://sutton.ca/avis-public-donne-aux-interesses-a-legard-dune-derogation-mineure-251-chemin-du-belvedere>

Cette mesure exceptionnelle de consultation écrite a été prise conformément aux décrets et arrêtés ministériels adoptés dans le cadre de l'urgence sanitaire relativement à la COVID-19 (Coronavirus).

La consultation écrite a pour objet d'entendre toute personne intéressée qui désirent s'exprimer sur la dérogation mineure.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 22^e jour du mois de décembre de l'an 2020.

Me Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier